



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 14 - séance du 29 octobre 2018

1.10.01 / P2
REÇU le
22 NOV. 2018
REP:.....

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) **Préavis municipal no 06/2018** relatif à l'arrêté d'imposition 2019
b) Rapport de la commission des finances
7. Propositions individuelles
8. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Le délai minimum de convocation a été respecté.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Madame et Messieurs : Dumartheray Marc, Dutruy Nicolas, Mermoud Paul, Moix Jean-Daniel, Risch Isabelle et Strautmann André se sont excusés. Membres présents : 29. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'amène pas de commentaire particulier, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 juin 2018

Chaque membre a reçu le procès-verbal de la séance du 21 juin 2018 avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de remarque, le procès-verbal est accepté avec 4 abstentions.

4. Communications du bureau

Depuis la dernière séance du Conseil communal, le bureau n'a pas reçu de courrier. Il s'est réuni une fois pour nommer la commission concernant le nouveau collège. Les membres ont reçu le courrier la semaine dernière.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

M. le Syndic :

- dans l'affaire de l'expropriation concernant la servitude de passage au ch. de Pierre aux Oies (canalisation), suite à la séance de signature chez le notaire, les travaux seront rapidement entrepris et normalement terminés pour la fin du mois de novembre. Le préavis pourra ainsi être bouclé !

M. Jean-Pierre Millioud :

- le découvert annoncé lors de la précédente séance concernant la structure croc'midi sera de l'ordre de Fr. 10'000.00, à charge de la commune, pour l'année scolaire 2018-2019.
- Postulat Michel Glauser concernant l'ancienne salle du Conseil dans la Maison de commune : contact a été pris avec deux gérances. Potentiellement les locaux en question pourraient être loués aux env. de Fr. 2'000.00 par mois. Dans un premier temps, nous patientons encore un peu afin de garder cette salle disponible.
- Chalet des chasseurs : les travaux d'installation du nouveau chalet sont en cours et seront probablement terminés d'ici la fin de l'année.

M. Michel Vuerchoz

- Une coupe de bois se fera le long du sentier des ronges-talons en raison d'une maladie qui a atteint les frênes à cet endroit (chalarose).

M. Laurent Vulliamy

- Le préavis no 05/2017 d'un montant de Fr. 55'000.00 concernant le remplacement d'une conduite d'eau près de l'église a été bouclé avec un total de Fr. 44'470.40 subvention ECA comprise.

Il n'y a pas d'autres communications de la part de la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

6. a) Préavis municipal no 06/2018 relatif à l'arrêté d'imposition 2019
b) rapport de la commission des finances

Chacun a reçu, avec la convocation du jour, le préavis municipal no 06/2018 et le rapport de la commission des finances a été envoyé par voie électronique il y a peu.

Le Président passe la parole à M. René Mattenberger pour la lecture du rapport de la COFIN, celui-ci étant également signé par MM. Jean-Daniel Moix et Pierre Turin ainsi que par Mme Anne-Marie Romanens.

Dans ses réflexions, la COFIN réitère la demande de grouper à la fois la question du taux d'imposition et celle de la présentation du nouveau budget. Concernant le montant de la péréquation pour le budget 2019, il en ressort qu'il est préférable d'avoir des comptes déficitaires. Selon le préavis municipal, le budget 2019 serait déficitaire à hauteur de Fr. 480'000.00 à Fr. 500'000.00. Si l'on songe à couvrir ce déficit, cela nous amènerait à une augmentation d'env. 12,7 points d'impôts ce qui n'est pas envisageable. De plus, l'exercice 2017 nous a démontré que selon les prévisions l'exercice aurait dû être déficitaire pour un montant de Fr. 324'464.00 et que finalement l'exercice s'est bouclé avec un bénéfice de Fr. 31'429.00. En conclusion, malgré les mauvais présages, la COFIN propose au Conseil communal d'accepter le préavis municipal no 06/2018 qui préconise le statut quo, soit le maintien du taux d'imposition pour l'année 2019 à 77 points.

Le Président remercie la COFIN et constate que son rapport va dans le même sens que le préavis municipal. Il ouvre la discussion.

Le Syndic prend la parole. Il regrette que le rapport de la COFIN ne soit pas parvenu à la Municipalité. Concernant le fait que le budget ne puisse pas être présenté en même temps que le taux d'imposition, il explique que tous les chiffres ne sont pas encore connus. En ce qui concerne la perte annoncée dans le préavis municipal qui nous occupe, le montant est descendu à Fr. 306'000.00. Il précise qu'il est difficile de trouver des pistes d'économies, comme le demande la COFIN.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de passer au vote. Le préavis municipal est accepté à l'unanimité, avec un taux d'imposition de 77 points pour :

- Les impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques, ainsi que l'impôt spécial dû par les étrangers
- L'impôt sur le bénéfice et l'impôt sur le capital des personnes morales
- L'impôt à la source
- L'impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise.

10) Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

11) Divers

M. Benjamin Jaquier rappelle qu'il faut, comme les années précédentes, le contacter pour s'inscrire pour les fenêtres de l'Avent.

M. Roger Turin demande s'il serait envisageable de supprimer les priorités de droite dans le village ? M. Laurent Vuillamy répond que la procédure n'est pas si simple. Elle doit faire l'objet d'un préavis municipal et cela sera certainement le cas dans le cadre d'une étude complète de la circulation suite à la construction du nouveau collège. Mais tout ceci a bien évidemment un coût !

M. Michel Glauser fait remarquer qu'il serait bien de poser des bornes dans le virage du milieu du village lorsque l'on vient d'Echallens, direction Penthéréaz. Les véhicules passent systématiquement sur le trottoir, ce qui peut être dangereux. D'autre part, il revient sur la problématique de la circulation à l'intérieur de la déchèterie. Mme Annie Marguerat répond que la Municipalité connaît bien le problème, que des lignes devaient éventuellement être posées au sol mais que devant l'indiscipline générale, il est difficile de trouver une solution satisfaisante.

M. Rémy Bolomey revient sur le problème de la circulation des poids lourds sur le chemin bétonné de Villars-le-Terroir, c'est de pire en pire. M. Vuerchoz prend la parole et indique que les panneaux d'interdiction vont être posés.

M. Daniel Freiermuth demande si le préavis municipal concernant la demande de crédit pour le nouveau collège sera prêt à temps pour être traité comme prévu lors de la séance du 4 décembre prochain ? Le Syndic répond que normalement le préavis sera prêt lundi prochain. Le montant total est connu. Reste encore à tirer au clair la question de la clé de répartition entre la commune et l'ASIRE. Une semaine de plus sera peut-être nécessaire.

M. Freiermuth demande ensuite s'il y a du nouveau concernant le Triage ? M. Vuerchoz répond que selon la juriste consultée, les statuts sont valables et qu'il faut maintenant trouver une majorité de délégués qui soit d'accord de les réviser.

Mme Claudia Jaquier demande à la Municipalité de se tenir, dans la mesure du possible, au délai de 21 jours entre l'envoi du préavis aux commissions et la date du conseil qui le traite.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats à 20h55 en rappelant la date du prochain conseil, soit le 4 décembre prochain, sauf contre-ordre.

Le Président:

La Secrétaire :